



Communiqué de presse

Ivry, le 15 septembre 2016

Le 5 septembre 2016, l'intersyndicale nationale a dénoncé le manque de dialogue social de ce gouvernement qui, sous la pression de l'association des Maires de France, et sans véritable bilan, vient de pérenniser des taux d'encadrement des accueils périscolaires qui incitent, de façon pernicieuse, les collectivités à sacrifier la qualité éducative de six millions d'enfants scolarisés pour des raisons avant tout économiques. Aujourd'hui, l'intersyndicale appelle à nouveau à faire grève le 19 septembre afin que la réforme des rythmes se décline comme elle a été pensée : **pour l'enfant et pour une ouverture vers de nouvelles activités de qualité !**

Pour une politique jeunesse incitant à la qualité

Le mouvement social du 5 septembre 2016 a clairement répondu à une préoccupation des animateurs en mettant l'animation dans le débat public. Il est temps désormais que le gouvernement affiche une politique incitative pour le développement de la professionnalisation du secteur ainsi que la reconnaissance des métiers de l'animation. Jusqu'à présent, tous les arbitrages politiques ont été fait en direction de l'AMF (Association des Maires de France). La réforme ayant eu 3 ans pour s'installer, nous attendons aujourd'hui du gouvernement qu'il nous fasse des propositions concrètes pour avancer sur la qualité éducative et la professionnalisation.

Progressivité : OUI, Inactivité : NON !

Depuis 2012, nous réclamons une programmation de la formation des animateurs pour que les intervenants des TAP puissent accéder via la formation initiale ou la VAE à des diplômes professionnels. Nous demandons aussi que les moyens soient mis en œuvre pour que la réforme ne soit pas dévoyée. Rappelons que l'instruction pour la promotion de la généralisation des projets éducatifs territoriaux sur l'ensemble du territoire (circulaire n° 2014-184 du 19-12-2014) demande :

- Que les temps périscolaires soient de qualité et favorisent la mise en œuvre d'activités contribuant au développement physique, intellectuel et sensible de l'enfant ;
- Que le PEDT soit un outil partenarial favorisant la complémentarité des temps ;
- Que le PEDT soit garant d'une offre éducative permettant l'accès de tous aux activités et construite de manière à offrir un parcours éducatif cohérent et de qualité ;

« Il ne faut jamais croire aux belles paroles, mieux vaut croire aux belles preuves ! La confiance se gagne lorsque les promesses se tiennent. » by W and G

Cette même instruction datant de 2014 écrit clairement qu'une « réflexion sera prochainement engagée par le ministère chargé de la jeunesse sur la réponse aux besoins de formation des professionnels chargés de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires et des personnels encadrant les enfants dans les temps périscolaires. » Un peu plus loin, au titre V, nous pouvons lire : « En application de l'article 2 du décret n° 2013-707 du 2 août 2013, les accueils de loisirs périscolaires organisés dans le cadre d'un PEDT peuvent expérimenter des modalités d'organisation et d'encadrement spécifiques. Les expérimentations engagées dans ce cadre font l'objet d'une

évaluation, assurée par le comité de pilotage du PEDT, selon les modalités et le calendrier prévus dans le décret susmentionné. »

Voici de bonnes intentions qui manquent cruellement d'actions ! Pas de campagne d'évaluation locale et encore moins nationale ! Pas de programmation de la formation des animateurs pour aller vers de la professionnalisation ! Pas ou très peu de formations communes enseignants-animateurs pour aller vers cette complémentarité éducative tant voulu par cette réforme !

Au-delà des vœux pieux énoncés publiquement et via des textes réglementaires, nous attendons aujourd'hui un peu de dynamisme et d'actions cohérentes pour que le gouvernement soit en phase avec ses promesses.

Il y a des promesses qui résonnent « Priorité jeunesse », « accueils périscolaire de qualité », « co-éducation »... Aujourd'hui, nous attendons les actes !

Pour toutes ces raisons et dans la continuité du mouvement de grève du 5 septembre qui demandait le retrait du décret du 2 août 2013, nous appelons l'ensemble des personnels concernés par le périscolaire et plus largement les professionnels de l'animation à faire grève le lundi 19 septembre 2016.

Nous publierons vendredi un tableau recensant les sites de mobilisation UNSA ainsi que les actions envisagées. Les coordonnées des référents seront affichées. N'hésitez pas à les contacter !



CONTACT :

Marie BAGGIO
Secrétaire Général adjointe
sep.sg@unsa-education.org
Mobile : 06 63 14 67 31

Modalité pour se déclarer en grève :

Secteur public : un préavis de grève a été déposé au niveau national, vous êtes couvert et vous pouvez vous signaler en grève le jour même.

Secteur privé : Vous devez indiquer à votre direction que vous êtes gréviste au moins le jour même. Vous trouverez ci-joint le tract intersyndical d'appel à la grève.